

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 203-2019, 20 mars 2019

CONCERNANT la nomination de monsieur Martin Arsenault comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Martin Arsenault, sous-ministre adjoint au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, aux mêmes classement et traitement annuel, à compter du 1^{er} avril 2019;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées continuent de s'appliquer à monsieur Martin Arsenault comme sous-ministre adjoint du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

70210

Gouvernement du Québec

Décret 204-2019, 20 mars 2019

CONCERNANT la nomination de monsieur Jessy Baron comme sous-ministre adjoint au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jessy Baron, directeur général des opérations régionales, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, cadre classe 2, soit nommé sous-ministre adjoint à ce ministère, administrateur d'État II, au traitement annuel de 151 883 \$ à compter du 1^{er} avril 2019;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Jessy Baron comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

70211

Gouvernement du Québec

Décret 205-2019, 20 mars 2019

CONCERNANT la nomination de monsieur Jocelyn Savoie comme sous-ministre adjoint au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jocelyn Savoie, directeur général des politiques, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, cadre classe 2, soit nommé sous-ministre adjoint à ce ministère, administrateur d'État II, au traitement annuel de 158 786 \$ à compter du 1^{er} avril 2019;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Jocelyn Savoie comme sous-ministre adjoint du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

70212